



COMMISSION REGIONALE DU CONTROLE DES MUTATIONS

Réunion du 19 JUILLET 2017

PRESENTS : Messieurs CUENCA – HEVE – PLOMBAT.



APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.



OPPOSITION A MUTATION

Après étude des dossiers,

VU les oppositions formulées par les clubs ci-après, pour les dire RECEVABLES en la forme
ATTENDU que les motifs invoqués ne peuvent être retenus,

PCM

La Commission **REJETTE** les oppositions formulées par les clubs ci-après :

TRAPEL PENNAUTIER FC

A l'encontre des joueurs :

AZZA Nordine (S)

BERDJI Bachir (S)

EL HAMRIA Reda (U 19)

GRGORIAN Arman (U 19)

KHIDIRI Mohamed (U 20)

MAMIKONYAN Vladik (U 14)

ROMERO Jérémy (S)

TAHIRI Soufyane (U 20)

FC JONQUIERES

A l'encontre des joueurs :

DARAZI Yacine (U 13)

HALLOUCHI Haron (U 12)

US VILLENEUVE

A l'encontre des joueurs :

BONNET Rudy (U 16)

FLECHE Lucas (U 16)

MARCOU Dylan (U 16)

REMETTRE Lucas (U 16)

FU NARBONNE

A l'encontre des joueurs :

CHERIT Hamza (S)

MONTPELLIER MEDITERRANEE FUTSAL

A l'encontre des joueurs :

BRITO FURTADO Ruben (S)

US VESTRIC

A l'encontre des joueurs :

AMIEL Dylan (S)

ARS JUVIGNAC

A l'encontre des joueurs :

ADOUAZI Mohamed (Vétérans)

AFC JEUNES DE MAYOTTE

A l'encontre des joueurs :

BACAR BAMCOLO Abidhari (S)

BAGARD AS

A l'encontre des joueurs :

QUENIART Alexandre (Vétérans)

AS FABREGUES

A l'encontre des joueurs :

MORENO Laurent (S)

BOUZIGUES LOUPIAN AC

A l'encontre des joueurs :

SABATIER Mickael (U 16)

GREZES HERMINIS FC

A l'encontre des joueurs :

SAMB Moussa (Vétéran)

US MONTBAZIN

A l'encontre des joueurs :

SIDI Oumar (Vétéran)

FC ASPRES BANYLS DELS AS

A l'encontre des joueurs :

TAHRI Redouane (S)

AS PRADES F

A l'encontre des joueurs :

TASAN Kévin (U 19)

RC LEMASSON MONTPELLIER

A l'encontre des joueurs :

SOUMAH Mohamed (S)

SYLLA Fode Moussa (S)

FC THUIR

A l'encontre des joueurs :

TIREZGUI Denzel (U 16)

SALANCA FOOTBALL CLUB

A l'encontre des joueurs :

DELAPORTE Clément (S)

ES TRESQUES

A l'encontre des joueurs :

DUPRE Benoit (S)

ET S SETE

A l'encontre des joueurs :

FERNANDEZ Joan (S)

SC NIMOIS

A l'encontre des joueurs :

AUGUSTE Damien (S)

SP C NIMES CASTANET

A l'encontre des joueurs :

ROMAN Enzo (U 16)

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.O.

Le Secrétaire,
Monsieur PLOMBAT

Le Président,
Monsieur CUENCA